

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 54 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK - Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascal ROCHAS

Petite Enfance

**185-2022 Modification d'agrément du nombre de places
dans les crèches en régie directe**

Vu le décret d'août 2021 et notamment ses articles R.2324-46 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Considérant le développement global de la capacité d'accueil de la Petite Enfance sur le territoire de la CCBDP avec des perspectives de création de places supplémentaires, présenté au Conseil communautaire du 1^{er} mars 2022 ;

Vu la convention territoriale globale (CTG) signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui s'engage à soutenir, conforter et accompagner l'ensemble des structures existantes dans le cadre de sa mission d'animation territoriale Petite-Enfance ;

Considérant que le profil des agents déjà en poste sur les structures en régie permet le recrutement par voie de mobilité interne, notamment sur des postes à formation spécifique (Puéricultrice, Educatrice de Jeunes enfants, Auxiliaires de Puériculture) ;

Considérant que la répartition des places en crèche de façon identique permettrait un accueil plus équitable et de meilleure qualité ;

Il est proposé de modifier l'agrément des crèches « Les Petits Lutins » et « Côté Soleil » ainsi :

- **Les Petits Lutins** : agrément actuel de 28 places, demande d'un nouvel agrément de 24 places ;
- **Côté Soleil** : agrément actuel de 20 places, demande d'un nouvel agrément de 24 places.

Considérant que ces équipements relèvent de la catégorie « petites crèches » correspondant aux établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places ;

Considérant que le poste de référent santé-inclusif sera assuré par une Puéricultrice (actuellement agent titulaire à la CCBDP) ;

Considérant que cette fonction de référent santé-inclusif sera assurée auprès des crèches du territoire, à savoir : Les Petits Lutins à Nyons, Côté Soleil à Mirabel-aux-Baronnies, Microcrèche de Nyons, A Petits Pas à Les Pilles, Les Frimousses à Rémuzat, Mont'Bambin à Montbrun-les-Bains et Les Souris Vertes à Buis-les-Baronnies ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la modification des agréments pour les crèches de Nyons et de Mirabel-aux-Baronnies ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention intervention santé-inclusif avec les crèches en gestion déléguée à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 07/11/2022

Mise en ligne le : 08/11/2022

Ampliation :